

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE
 DEPARTEMENT DU DOUBS
 Arrondissement de MONTBELIARD
 Canton d'AUDINCOURT
 Commune d'ARBOUANS

Concession de Madame LECLERC Evelyne née COLLIN – N° 41
ATTRIBUTION CASE AU COLOMBARIUM DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire de la Commune d'Arbouans :

VU l'article L222-13,2° alinéa du CGCT,
Vu la demande présenté par : Mme LECLERC Eric – 23 rue de Belfort – 25600 VIEUX-CHARMONT
 et tendant à obtenir une case au columbarium dans le cimetière communal,

ARRÊTÉ
Article 1 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, une case au Columbarium à compter du 13/07/2023 pour une durée de 30 ans

Article 2 : Cette case est accordée à titre de :

- Concession perpétuelle accordée le
- Concession nouvelle expirant le 13/07/2053
- Renouvellement de la concession accordée le et expirant le
- Conversion de la concession accordé le et expirant le

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de 306 € qui sera versée dans la caisse du receveur municipal suivant le titre provisoire n° 1/23 du 17/07/2023

Article 4 : Les droits d'enregistrement du présent arrêté sont à la charge du titulaire de la concession

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera remis au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Arbouans, le 17 juin 2023

Demandeur,

Le Maire,

Arnaud ROTA

Monsieur LECLERC Eric

République Française

 Mairie d'Arbouans : 18, rue du Stade 25400 Arbouans
 Téléphone : 03 81 98 19 40 - Courriel : mairie@arbouans.fr – Site : www.arbouans.fr